

Motion présentée au CA du le 26 novembre 2018

Par les élus des représentants des personnels enseignants SNES-FSU

La réforme du lycée présentée initialement par le Ministère comme celle du « lycée des possibles » où les élèves ont le choix de leurs enseignements s'avère très complexe diminuant l'offre de formation et ne permet aucune vision à court, moyen ou long terme sur les enseignements dispensés dans les lycées ou leurs organisations. Cette offre sera de fait fortement limitée par les contraintes techniques et budgétaires du cadre défini par cette réforme.

Le Ministère et les rectorats pilotent à vue cette même réforme, jouent la montre et délèguent sa mise en place sur le terrain aux chefs d'établissement dans une mise en concurrence malsaine et inéquitable entre rectorats, établissements, disciplines et collègues.

Il est scandaleux que les familles, élèves et personnels soient maintenus dans un tel manque d'information quant à la suite. Nous craignons véritablement les conséquences néfastes imposées par cette mise en place qui se fera inmanquablement dans l'urgence. Toute une génération d'élèves voire plusieurs cohortes auront à en subir les effets : déplacements d'élèves et/ou des personnels, suivi à distance de certains enseignements ou options, configurations de groupes complexes et multiples rendant les emplois du temps difficilement concevables sans mentionner l'instabilité des équipes, les compléments de service qui en découleront. Des augmentations d'effectifs sont à nouveau également fortement à craindre.

À ce jour, aucune garantie, aucun écrit ou aucune trace tangible ne sont donnés aux établissements ce qui est très inquiétant. Nous nous demandons quels seront les critères retenus par le Rectorat de Besançon qui aura à trancher sur les cartes de formation, les spécialités et options dispensées (ou non) dans les établissements, les moyens supplémentaires annoncés sans mode calculatoire transparent et leur pérennité.

Les élus SNES-FSU du lycée donnons très clairement notre position : il est hors de question de jouer la concurrence entre établissements ou disciplines qui sont sur le court moyen et long terme à craindre et seront inmanquablement un échec et un écueil.

Concernant les programmes, nous dénonçons le passage en force que constitue leur fabrication ad hoc, dans la non transparence et l'absence de concertation en amont.

La réforme du Baccalauréat par ailleurs accroît le poids du contrôle local et impliquera pour les élèves une pression continue due à la démultiplication des moments d'évaluation au court du cycle terminal. Elle permet surtout de réaliser des économies de budget, de transférer les charges de sa mise en application sur les établissements, et d'amener le diplôme national vers une certification locale « maison ».

Parce que nous pensons qu'il est du devoir du service public d'éducation de lutter contre les inégalités scolaires et territoriales et de refuser les logiques de concurrence, nous demandons l'abrogation de l'actuelle réforme du lycée et l'ouverture d'une véritable réflexion au service d'une école démocratique, républicaine et égalitaire.